BÂTIMENT

BTS Systèmes Constructifs Bois et Habitat

BTS SCBH

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

Le titulaire du BTS SCBH exerce son métier dans les domaines de la construction bois appliqués à l'habitat individuel et collectif, au bâtiment, aux structures bois et à la charpente couverture. Il intervient à tous les niveaux depuis la conception technique jusqu'à la réception des ouvrages pour des projets de construction, d'extension ou de rénovation.

Entreprises d'accueil

Le technicien supérieur SCBH intervient dans les entreprises qui fabriquent les structures,produits et composants en bois utilisés dans l'habitat. Selon la taille de l'entreprise, le titulaire du brevet de technicien supérieur SCBH exerce tout ou partie de ses activités en bureau d'études, sur chantier ou éventuellement en atelier.

Prérequis

- **Âge :** de 16 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée :** Baccalauréat général et technologique, Baccalauréat professionnel TMA, TCB.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

** Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme
32023412

Code RNCP
37377

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, soit 120 crédits ECTS.

Durée de la formation

1350 heures (sur 2 ans).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
15 jours en UFA,
15 jours en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA

Enseignement Supérieur
Sainte-Marie
La Grand'Grange

ISMGG Institution Ste-Marie La Grand'Grange

Site Lycée professionnel

Rue Mondragon
42400 **SAINT-CHAMOND**
04 77 22 04 71
lp@ismgg.fr
www.ismgg.fr

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 18/07/2023

BÂTIMENT

Architecture et contenu de la formation

BLOCS DE COMPÉTENCES

BC01 - Analyse d'un projet de réalisation de bâtiment neuf ou mixte
Quantifier les besoins et les ressources
Estimer les coûts
Rédiger un document professionnel de communication

BC02 - Dimensionnement d'un projet de réalisation de bâtiment neuf ou mixte
Calculer les résultats
Modéliser les résultats
Interpréter les résultats

BC03 - Conception de systèmes constructifs bois
Éco-concevoir une solution technique
Élaborer le dossier d'exécution et le dossier des ouvrages exécutés (DOE)
Préparer la réalisation
Planifier les activités et l'utilisation des ressources
Concevoir des solutions sûres
Présenter oralement un dossier ou une situation
Coopérer avec les acteurs du projet
Assurer une veille et capitaliser des informations

BC04 - Suivi de chantier
Gérer les dépenses et le budget
Analyser les risques en situation de travail
Maîtriser les impacts environnementaux du chantier
Assurer la qualité de la construction

BC05 - Expérimentation et mise en œuvre
Expérimenter des solutions constructives
Maîtriser les techniques de mise en œuvre sur chantier
Maîtriser les mesures de prévention en phase de réalisation
Manager une équipe

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 18/07/2023

BÂTIMENT

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Culture générale et expression	3	Ponctuel	Ecrit
E2 : Langue vivante (Anglais)	2	CCF	Oral
E3 : Mathématiques **Sciences physiques**	2 2	CCF CCF	Ecrit
E4: Étude technico-économique - Répondre à une affaire - Analyse et dimensionnement	 2 4	 Ponctuel Ponctuel	 Oral Oral
E5: Conception et suivi de chantier - Conception des systèmes constructifs - Suivi de chantier	 6 2	 Ponctuel Ponctuel	 Pratique et oral Oral
E6: Expérimentation et mise en œuvre	4	CCF (2 situations)	Pratique

** Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.*

Pas de possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du BTS SCBH dans l'UFA	-	-	-	-
Taux de réussite globaux *Effectif présenté*	-	**87%** *2200*	**90%** *1303*	**90%** *1053*
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	**en cours**	**44%**	**44%**
Taux de poursuite d'étude	-	**en cours**	**50%**	**44%**
Satisfaction globale Apprentis entrant (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) *Répondants / Sondés*	**89%** *600/2531*	**90%** *365/2485*	**92%** *-*	**94%** *-*
Satisfaction globale Apprentis sortant (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) *Répondants / Sondés*	-	**68%** *354/2400*	**83%** *-*	**86%** *-*
Taux d'abandon globaux	-	**14%**	**11%**	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Licences professionnelles.
- Ecoles d'ingénieurs.

Débouchés professionnels :

- Technicien en bureau d'études.
- Technicien en suivi de chantier ou en suivi d'atelier
- Assistant ingénieur.

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 18/07/2023

BÂTIMENT

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 6 000 € (coût d'amorçage).

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1re année	27%	43%	53%*	100 %*
2e année	39%	51%	61 %*	100 %*
3e année	55%	67%	78 %*	100 %*

** Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.*
En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1re année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  – diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  – qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  – durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
  À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 18/07/2023

BÂTIMENT

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1er équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 18/07/2023

BÂTIMENT

Accès par transport

Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
• Parc à vélo.
• Ligne de bus à proximité.
• Transports scolaires.
• Gare TGV Ter à proximité (St-Chamond).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie

Les + de la formation

• Restauration

- Cantine / self sur place

• Hébergement

- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

Utilisation du matériel déjà existant sur le niveau Bac Professionnel.
• Achat de matériel et de nouveaux systèmes.
• Aménagement des nouveaux espaces.

Coordonnées de l'UFA

Enseignement Supérieur
Sainte-Marie
La Grand'Grange

ISMGG Institution Ste-Marie
La Grand'Grange
Site Lycée professionnel

Rue Mondragon
42400 **SAINT-CHAMOND**
04 77 22 04 71
lp@ismgg.fr
www.ismgg.fr

Référente Handicap

Dominique BARLET
ufa@ismgg.fr

CFA de rattachement :

(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
NºSIRET : 50304921500026

© Service communication d'Akteap
Date de mise à jour : 18/07/2023